

## Délibération du Conseil municipal

### Séance du 16 mai 2023

Le seize mai deux mille vingt-trois, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

#### Présents

BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LECACHEUR Julien, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, RETHORE Jacqueline, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe

#### Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

GAILLARD Yohan	à SOUILHE Jérôme
LANGLOIS Danielle	à CHOUTEAU Edith
LECOMTE Delphine	à GUIBERT Vincent
LHUISSIER Thierry	à LABORDERIE Philippe
ROCHAIS Philippe	à CORBILLON Christine
SOURICE Corinne	à LIOTON Valérie

#### Absent(s) excusés

#### Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

#### Secrétaires de séance

GAUTHERON Xavier, DELETANG Claire

**Convocation adressée le 10 mai 2023, article L.2121.12 CGCT**

**Liste des délibérations affichée et publiée le 17 mai 2023, article L.2121.25 CGCT**

### 23SE1605-17 | Médiathèque – Signature d'une convention avec Ammareal pour la cession de livres désherbés

Monsieur Vincent GUIBERT, adjoint délégué à la Vie associative, la Culture et la Citoyenneté, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, notamment son article L3212-4,

Considérant l'intérêt pour la Ville des Ponts-de-Cé de mettre en place une nouvelle solution de seconde vie pour les documents issus du désherbage des collections, tout en soutenant des associations visant à la promotion de la lecture et la lutte contre l'illettrisme ;

Considérant l'avis du Comité Consultatif Ville active où il fait bon vivre, en date du 2 mai 2023,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la signature d'une convention fixant les modalités de reversement, par Ammareal, d'une partie des recettes de la vente des livres, comme suit :
  - 10 % du prix net HT de chaque article vendu à la Ville des Ponts-de-Cé ;
  - et 5 % du prix net HT de chaque article vendu à des organisations œuvrant en faveur de la lecture et de la lutte contre l'illettrisme. L'association choisie est Bibliothèque Sans Frontières, œuvrant pour l'accès à la lecture des personnes qui en sont le plus éloignées.
- Précise que, selon les termes de la convention, la Ville peut à tout moment arrêter de collaborer avec Ammareal en ne remettant plus d'articles à ladite société ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

VOTE			
En exercice	32	POUR	30
Présents	24	CONTRE	0
Pouvoirs	6	ABSTENTION	0
Pris part au vote	30	TOTAL	30

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

